Entretien d'Alain de Benoist
avec la revue Diorama sur le foulard islamique

1) Il recente documento redatto dalla Commissione Stasi sulla laicità dello Stato francese e il divieto di esibire simboli religiosi, fa molto discutare. Lei che cosa ne pensa ?

Je suis totalement favorable à la liberté de porter le foulard islamique, car les arguments allégués pour l'interdire sont tous plus spécieux les uns que les autres. Il n'est pas raisonnable de prétendre qu'un morceau de tissu porté sur la tête (au demeurant plus discret que la tenue tapageuse, voire indécente, qui est celle de bien des adolescentes aujourd'hui), puisse sérieusement perturber l'enseignement scolaire. Toutes les enquêtes ont en outre montré que les motivations du port de ce foulard sont plurielles, voire contradictoires. Les réduire à celle qu'on s'imagine être la bonne revient à commettre un procès d'intention. Toutes les religions abrahamiques imposent ou ont imposé aux femmes le port d'un voile. Saint Paul : « La femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion » (1 Cor. 11,10). L'Etat n'a pas à se faire juge de la façon dont les croyants entendent vivre leur foi, car on ne légifère pas de l'extérieur sur des questions d'interprétation religieuse. Statuer sur ce que « signifie » tel ou tel signe ou symbole religieux est donc nécessairement arbitraire. J'ajouterai que ce n'est certainement pas en interdisant de porter le foulard qu'on garantira le droit de ne pas le porter.

2) Il cardinale Lustiger, Arcivescovo di Parigi, ha invitato a non fare della laicità un valore assoluto e a stare attenti a non scatenare di religione. E' daccordo ?

Toute la question est de savoir quel sens on attribue à la « laïcité ». A l'origine, selon la loi de 1905, la laïcité instaure simplement la séparation de l'Eglise et de l'Etat : l'Etat reconnaît toutes les croyances et garantit l'exercice de tous les cultes, mais il n'en privilégie ni n'en subventionne aucun. Le débat véritablement surréaliste que l'on a vu se dérouler en France à propos du voile islamique a fait apparaître une tout autre conception de la laïcité, conception beaucoup plus intolérante, dans laquelle les pouvoirs publics seraient fondés à dire ce qu'ils acceptent ou n'acceptent pas dans les prescriptions propres à telle ou telle religion (aujourd'hui le voile, demain, pourquoi pas, le baptême ou la circoncision). Je considère pour ma part que la laïcité ne consiste pas à ne reconnaître aucune croyance, mais au contraire à les reconnaître toutes. Cela signifie qu'elle impose aux enseignants, mais pas aux élèves, un devoir de neutralité, et qu'elle n'autorise certainement pas les

enseignants à contraindre des jeunes filles à exhiber les parties de leur corps qu'elles ne veulent pas montrer, en faisant de cette exigence la condition de leur accès aux cours.

Contredisant à la fois l'art. 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la philosophie de la loi de 1905, la nouvelle loi porte à mon sens gravement atteinte à la liberté de conscience. En mettant en place une police des vêtements, elle sera inévitablement interprétée comme instaurant une forme d'apartheid scolaire qui condamne les « filles voilées » à l'école confessionnelle ou au retour au foyer. Au lieu de régler un problème qui ne se pose en ces termes dans aucun autre pays d'Europe, elle ne fera que l'envenimer. Dans l'immédiat, elle révèle l'intolérance des ayatollahs du formalisme républicain qui, fidèles à l'esprit des Lumières, assignent comme mission à l'école de couper les élèves de leurs appartenances et de leur faire oublier leurs origines, et n'ont eu de cesse d'éliminer les fidélités traditionnelles au nom d'une conception agressive de la laïcité qui n'est jamais qu'un « communautarisme majoritaire » allergique aux manifestations sociales de l'altérité.

3) Le comunità musulmane hanno criticato le risultanze della commissione Stasi definendole una limitazione della libertà religiosa. Condivide queste osservazioni ?

En instaurant un débat législatif autour du voile islamique (alors que le problème aurait aussi bien pu se régler au cas par cas, sur la base d'un simple règlement ministériel), la classe politique a de toute évidence voulu aborder de manière indirecte un problème qu'elle n'a jamais osé aborder en face : le problème de l'immigration. Mais c'était la plus mauvaise manière de le faire. D'emblée, la communauté musulmane s'est sentie visée et a dénoncé dans l'initiative du gouvernement une manifestation d'islamophobie. Pour parer à cette accusation, la classe politique s'est appliquée à étendre le champ d'application de la loi à toutes les religions. La croix chrétienne et la kippa juive se sont ainsi vu assimiler à des signes « ostensibles » (ou « ostentatoires ») d'appartenance religieuse. Le résultat a été que les représentants du judaïsme et des Eglises chrétiennes ont pour la plupart rejoint le front des opposants à la loi, sans bien entendu que les musulmans cessent de considérer qu'ils en étaient la cible principale. Après quoi, les épisodes les plus ridicules se sont succédé les uns aux autres. Le minitre de l'Education nationale, Luc Ferry, a laissé entendre que le port de la barbe pourrait être lui aussi considéré comme un signe « ostentatoire » d'appartenance religieuse (mais à partir de combien de centimètres de barbe ?). Les Sikhs ont fait valoir qu'il n'était pas question pour eux d'enlever leur turban. Enfin, on s'est tardivement rappelé que, parmi les possessions françaises d'outre-mer, figure l'île de Mayotte, dans l'océan Indien, dont la population est en quasi-totalité musulmane et où le voile est couramment porté dans les écoles. En vertu du principe de la « République une et indivisible », au lieu d'apaiser les passions, on a ainsi jeté les bases d'une

conflictualité tous azimuts. C'est la raison pour laquelle je pense que cette loi, non seulement ne règlera rien, mais se révélera inapplicable.

4) Le si batte da anni contro ogni forma di egualitarismo. Non crede che il diveto di rendere visibile la propria identità religiosa, che è po anche identità comunitaria e civile, rappresenti un ulteriore passo verso l'omologazione ?

On peut en effet le penser. Mais dans le cas présent, il s'agit d'une forme très particulière d'homogénéisation qui s'inscrit dans la tradition du jacobinisme français. Cette tradition consiste à ne jamais reconnaître dans la sphère publique les particularités spécifiques à un groupe. De telles particularités, qu'elles soient linguistiques, culturelles ou religieuses, sont systématiquement rabattues sur la sphère privée. Dans le passé, que ce soit sous la monarchie ou sous la république, c'est sur la base de ce principe que l'on a tenté d'éradiquer les identités régionales et les langues minoritaires. L'interdiction du voile islamique dans les écoles dérive du même principe. On a aujourd'hui le droit de porter le voile chez soi, comme on avait hier le droit de parler corse ou breton à la maison, mais dans la sphère publique, à commencer par l'école, ce sont des règles uniformes qui doivent s'imposer. Quant à l'intégration, elle n'est jamais envisagée que sur une base individuelle et en en faisant le synonyme de l'assimilation. Cette pratique a pu fonctionner efficacement pendant un certain temps, aussi longtemps que les creusets d'intégration traditionnels (l'école, l'armée, les partis, les syndicats) étaient eux-mêmes bien vivants. Aujourd'hui, tous ces creusets institutionnels sont entrés en crise, et l'Etat n'est plus producteur de socialité. C'est pourquoi les revendications identitaires retrouvent une nouvelle vigueur. Les communautés ne se résignent plus à voir leur différence rabattue sur la sphère privée, mais veulent être reconnues dans la sphère publique. Cette aspiration à une « visibilité » publique se traduit par l'exigence d'une véritable politique de reconnaissance des différences. Mais c'est précisément ce à quoi a classe politique française s'oppose toutes tendances confondues. (Il est d'ailleurs remarquable que la loi contre le foulard islamique ait été votée aussi bien par la droite que par la gauche, par le parti du gouvernement que par l'opposition socialiste). Je ne pense pas qu'elle pourra le faire éternellement.

5) La « privatizzazione » dei differenti culti religiosi in nome della laicità dello Stato, viene criticato proprio dagli Stati Uniti. Nel rapporto annuale del Dipartimento di Stato sulla libertà religiosa nel mondo, il divieto di portare il velo o altri simboli religiisi viene duramente attacato. Ci può spiegare perché, secondo lei, gli USA hanno assunto questa posizione ?

Ils peuvent bien entendu avoir pris cette position parce qu'à leurs yeux toutes les occasions sont bonnes pour critiquer la France depuis qu'elle a eu l'audace de

s'opposer à leur intervention en Irak ! Mais il est indéniable que les Etats-Unis ont, sur toutes ces questions, une tradition politique complètement opposée à celle du jacobinisme français. Ils ne perçoivent pas l'existence de communautés apparaissant comme telles dans la vie publique comme antagoniste d'une société politique unifiée. On retrouve la même acceptation du pluralisme en Angleterre. La laïcité à la française est également inconnue aux Etats-Unis. La neutralité des pouvoirs publics vis-à-vis des Eglises y prend plutôt la forme d'un « déisme » officiel où tous les dénominations peuvent se reconnaître. C'est la raison pour laquelle un président américain peut conclure ses discours par des formules du type « God bless you ! », voire (comme l'a fait George W. Bush) imposer une journée de prières aux membres du Congrès, toutes choses totalement impensables en France (où un chef de l'Etat qui se comporterait de la sorte serait considéré par la majeure partie de la population comme mûr pour l'asile psychiatrique !). La même différence se constate aussi dans l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis des sectes : parfaitement tolérées aux Etats-Unis, elles sont au contraire fréquemment combattues en France par les autorités.

Ce pluralisme me paraît bien entendu bien préférable à l'étroitesse intolérante du formalisme républicain français. Mais il ne faut pas oublier que les Etats-Unis ne professent jamais qu'un pluralisme « interne ». Quand il s'agit de politique étrangère, ils adoptent une attitude rigoureusement inverse : selon la conception messianique, héritée du puritanisme, qu'ils se font depuis leurs origines de leur « destinée manifeste », ils sont convaincus que leur modèle de société est, non seulement le meilleur, mais aussi le seul possible — et qu'il leur appartient d'y convertir la planète entière. Ce contraste est particulièrement net aujourd'hui à un moment où, sous prétexte de lutter contre le « terrorisme global », les Etats-Unis manifestent une permanente islamophobie, pour le plus grand contentement de leur allié israélien. Les femmes musulmanes qui vivent aux Etats-Unis peuvent porter le voile si elles le désirent, mais le gouvernement qui leur garantir ce droit est aussi celui qui déclare la guerre à l'Afghanistan, envahit et occupe l'Irak, en attendant de s'en prendre à la Syrie ou à l'Iran. L'adhésion des Etats-Unis au « pluralisme » est donc toute relative. Ce pluralisme se combine parfaitement avec l'unilatéralisme, le refus des identités collectives et la diffusion dans le monde entier de la logique du capital, qui entraîne immanquablement l'éradication des cultures particulières et des modes de vie différenciés.